



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Karine BRODIN à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT



Conseiller absent :

André IMBERDIS

Secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le snack du lac d'Aubusson DELIBERATION N°20170301-25

Rapporteur : Michel GONIN, vice-président

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'article L1311-5 du CGCT,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le snack du lac d'Aubusson d'Auvergne entre la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la SAS Cabane du Lac.

Considérant la nécessité de confier la gestion du snack à une entreprise privée.

Le rapporteur rappelle que la communauté de communes Thiers Dore et Montagne est propriétaire d'un local à vocation de snack situé sur la base de Loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne et que ce

bâtiment est considéré comme accessoire à la base de loisirs et reste donc dans le domaine public de la collectivité. Il fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public renouvelée depuis 2 ans avec la SAS Cabane du lac aux conditions suivantes :

- La mise à disposition est consentie pour la période du 1er Avril 2017 au 16 octobre 2017.
- Le local comprend du matériel en très bon état (achat neuf en 2015), d'une valeur de 10 346,79 € HT, fourni par la Communauté de Communes.
- La destination du local est exclusivement réservée à un usage de snack-bar, toute utilisation différente, sauf accord des parties, entraînerait une résiliation automatique de la convention.
- La redevance est fixée pour la période à un montant de 3500 €HT.
- L'occupant précaire s'acquittera de sa facture d'eau, des taxes foncières et municipales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le snack du lac d'Aubusson entre la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la SAS Cabane du lac pour assurer le fonctionnement du snack de la base de loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne.

Fixe Le montant de la redevance à 3 500 €HT pour la période du 1^{er} Avril 2017 au 16 octobre 2017.

Autorise le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 57 = 49 Conseillers Présents + 8 Représentés - 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 57 = Pour : 57 Contre : 0
Abstention : 0



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD